

Créer et développer

un projet

CULT-

UREL

avec la Région



Région

PAYS DE LA LOIRE

La nouvelle stratégie culturelle de la Région des Pays de la Loire, adoptée en juin 2017, réaffirme un certain nombre de priorités, parmi lesquelles l'attention aux territoires et aux publics, ainsi que la prise en compte des enjeux d'innovation et de visibilité.

Six nouveaux dispositifs transversaux, ouverts à toutes les disciplines, ont été adoptés par le Conseil régional et seront mis en place dès 2018.

Retrouvez tous ces dispositifs en détail sur www.culture.paysdelaloire.fr

AIDE À LA RÉSIDENCE ARTISTIQUE TERRITORIALE

POURQUOI ?

- Favoriser un lien durable entre artistes, auteurs et populations
- Favoriser la présence artistique dans des territoires moins pourvus en offre culturelle
- Soutenir la diffusion et la création artistiques

POUR QUI ?

- Structures culturelles, éducatives, sociales (maison des arts, médiathèque, théâtre, maison de quartier, maison des jeunes et de la culture, foyer rural, etc.)
- Lycées, Centres de formation des apprentis, Maisons familiales rurales
- Collectivités locales ou structures intercommunales

COMMENT ?

- Présenter un projet supérieur à un mois (une saison en spectacle vivant)
- Proposer des actions innovantes d'implication des populations dans les projets culturels et artistiques
- Développer des coopérations avec les acteurs locaux
- Rémunérer les artistes/auteurs et présenter leur travail
- Impliquer au moins un autre financeur public (sauf pour les collectivités, régies directes, lycées, CFA et MFR)

COMBIEN ?

Maximum 50% du coût du projet

Contact : Christine.MARZELIERE@paysdelaloire.fr

AIDE AUX PRATIQUES INNOVANTES EN MATIÈRE DE MÉDIATION CULTURELLE

POURQUOI ?

- Rapprocher les œuvres des personnes
- Renouveler les pratiques de transmission et d'appropriation de contenus artistiques
- Faciliter la transmission
- Expérimenter des formes innovantes de médiation

POUR QUI ?

- Collectivités territoriales
- Associations
- Structures publiques de coopération culturelle

COMMENT ?

- Mener des études, des actions d'information, de mutualisation ou de mise en réseau
- Proposer des interventions artistiques
- Expérimenter de nouveaux outils (aide en investissement)

COMBIEN ?

Maximum 50% du montant global du projet

Contact : Elsa.DRYMAEL@paysdelaloire.fr

AIDE À LA MOBILITÉ

POURQUOI ?

- Favoriser la présence des artistes, créateurs, structures de production/diffusion et professionnels indépendants (galeristes, libraires, éditeurs etc.) dans des lieux et événements de référence en France ou à l'étranger
- Faciliter l'accès au marché ou aux réseaux de diffusion et de production
- Soutenir le développement des pratiques professionnelles et la structuration des acteurs des filières culturelles

POUR QUI ?

- Associations et entreprises culturelles
- Artistes/auteurs et équipes artistiques
- Établissements publics, collectivités

COMMENT ?

- Participer à un événement : salon, foire, exposition personnelle ou collective, festival...
- Organiser un voyage d'études, un temps d'immersion/prospection sur des enjeux d'innovation (usages du numérique, nouvelles technologies de la création, expérimentation de nouveaux logiciels, nouveaux métiers, innovation sociétale, etc.)

COMBIEN ?

Maximum 50% du montant global du projet dans la limite d'une demande par an, par structure et pour un seul projet

Contact : Peggy.DIVERRES@paysdelaloire.fr

ARTEX : APPEL À PROJETS ART, TECHNOLOGIE, EXPÉRIMENTATION

POURQUOI ?

- Intégrer l'innovation technologique dans des projets artistiques
- Soutenir le travail des créateurs de toutes disciplines auprès ou au sein d'entreprises, de laboratoires de recherches ou d'établissements d'enseignement supérieur en Pays de la Loire
- Valoriser les filières d'excellence identifiées dans la nouvelle stratégie culturelle (réalité immersive, création digitale, textiles intelligents, design...)

POUR QUI ?

- Créateurs et équipes artistiques des Pays de la Loire ou d'ailleurs
- Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur artistique des Pays de la Loire ou d'ailleurs
- Lieux culturels ligériens

COMMENT ?

- Apporter un soutien technologique, matériel ou financier au travail de l'artiste
- Présenter un projet de création artistique valorisant une innovation, une expérimentation technologique ou leurs applications
- Proposer des temps de rencontre au public ligérien

COMBIEN ?

Maximum 10 000 € sans dépasser 80% du coût global du projet

Contact : Guylaine.HASS@paysdelaloire.fr

FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL TERRITORIAL

POURQUOI ?

Par la création de ce fonds, la Région accompagne les initiatives locales qui animent les territoires et les collectivités (ou opérateurs) qui élaborent une stratégie culturelle ou un renouvellement de projet.

- Axe 1 : accompagner les dynamiques territoriales qui valorisent des initiatives locales et mettent en réseau des acteurs (événements, festivals...)
- Axe 2 : concourir à la définition de nouvelles stratégies culturelles ou au renouvellement de projets de territoire

POUR QUI ?

- Collectivités territoriales (communes, EPCI)
- Associations et entreprises culturelles
- Structures publiques de coopération culturelle

COMMENT ?

- Axe 1 : construire des initiatives culturelles s'inscrivant dans des enjeux locaux et visant à contribuer au développement du tissu culturel sur les territoires
- Axe 2 : mettre en œuvre de l'ingénierie ou des missions d'accompagnement pour l'élaboration l'évaluation, ou le renouvellement d'un projet

COMBIEN ?

- Axe 1 : maximum 30% du montant global du projet
- Axe 2 : maximum 50% du montant global du projet

Contact : Heidy.BURGAUD@paysdelaloire.fr

AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE STRUCTURES DE PRODUCTION CINÉMA, AUDIOVISUEL, NOUVEAUX MÉDIAS

POURQUOI ?

- Contribuer au développement des structures de production régionales
- Valoriser les œuvres produites en région
- Soutenir la création cinématographique, audiovisuelle et numérique d'initiative régionale
- Contribuer à l'attractivité du territoire

POUR QUI ?

- Structures de production d'œuvres de création cinématographiques, audiovisuelles et nouveaux médias

COMMENT ?

- Présenter une note stratégique
- Décrire un plan de développement, autour du programme éditorial, de la promotion du catalogue ou de la diversification des genres produits

COMBIEN ?

- Maximum 20 000 € par structure

Contact : Guylaine.HASS@paysdelaloire.fr

LE CONTRAT DE CROISSANCE ENTREPRISE

L'entreprise est au cœur de la stratégie économique régionale. La Région des Pays de la Loire propose le Contrat de Croissance Entreprise, une boîte à outils complète et sur-mesure pour accompagner les entreprises ligériennes à chaque étape clé de leur développement. Il s'agit d'instaurer une nouvelle relation de confiance entre la Région et les entreprises.

Avec le Contrat de Croissance Entreprise, la Région propose un accompagnement sur-mesure pour soutenir les entreprises, qui associe :

- l'installation d'une relation de proximité avec les entreprises pour plus d'écoute et un meilleur accompagnement,
- une boîte à outils d'aides et de dispositifs d'accompagnement articulée autour de trois piliers : 1. le conseil et la stratégie, 2. le financement de la vie de l'entreprise et 3. la performance.

PLUSIEURS DISPOSITIFS PEUVENT INTÉRESSER LES PERSONNES PORTEUSES D'UN PROJET D'ENTREPRISE CULTURELLE :

Conseil et stratégie

Pays de la Loire Parcours Entrepreneur aide les demandeurs d'emploi porteurs d'un projet de création ou de reprise d'activité.

Financement de la vie de l'entreprise

Pays de la Loire Développement pour les start-up en phase de post amorçage ou de développement ; **Capital SCOP** pour créer ou reprendre une SCOP ou une SCIC.

Performance

DINAMIC pour accompagner les démarches de structuration, d'amélioration de performance ou d'innovation des responsables d'entreprises ; **Pays de la Loire Investissement numérique** pour l'acquisition des solutions numériques ; **Pays de la Loire RSE** – responsabilité sociétale des entreprises pour financer le développement des TPE-PME engagées en RSE.

ZOOM SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La Région a notamment mis en place, pour soutenir les entreprises investies dans l'ESS, le **Fonds de garantie ESS** et **Pays de la Loire Solidaire pour le développement**, la transmission ou la reprise d'entreprise ; le **DLA** – dispositif local d'accompagnement pour accompagner l'évolution de son projet ou de sa structure.

Toutes les infos sur le Contrat de croissance entreprise sur www.cce.paysdelaloire.fr



ET TOUJOURS ...

La Région poursuit son soutien à l'économie du livre. Une trentaine d'aides sont ainsi attribuées chaque année aux maisons d'édition et librairies indépendantes, pour soutenir des créations ou reprises de librairies, des programmes d'animations, la création de nouvelles collections, ou encore l'acquisition de matériel informatique, dans la limite de 15 000 € par bénéficiaire et par an.

Et aussi : aide à la création, aide à la première monographie d'artiste, aide aux développeurs d'artistes, aide aux projets européens, aide aux manifestations culturelles, aides aux lieux de travail pour les artistes, fonds de soutien aux radios associative, etc.

Retrouvez l'ensemble des dispositifs d'aide existants sur le site www.culture.paysdelaloire.fr



l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE